

<https://www.pressegauche.org/Autoritarisme-abus-de-pouvoir-et-demobilisation-La-FIQ-appelle-a-l-abandon-du>



# **Autoritarisme, abus de pouvoir et démobilisation - La FIQ appelle à l'abandon du Projet de loi 61**



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 10 juin 2020 - Participant à la consultation particulière sur le projet de loi 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire, la Fédération interprofessionnelle de la santé-FIQ a appelé le gouvernement à abandonner son projet de loi, particulièrement les articles 31 et 32 qui traitent de l'état d'urgence sanitaire. « Le gouvernement n'a pas besoin de rendre permanent l'état d'urgence sanitaire ! Ces mesures doivent rester exceptionnelles ! Si une deuxième vague avait le malheur de s'abattre sur le Québec à l'automne, absolument rien n'empêche le gouvernement de mettre en place les bons leviers, avec les apprentissages des derniers mois. En rendant l'état d'urgence sanitaire permanent, c'est l'état d'épuisement et de désespoir des professionnelles en soins que vous rendez permanent ! » déclare Nancy Bédard, présidente de la FIQ.**

Alors que le projet de loi 61 vise officiellement la relance économique et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire, la FIQ évalue plutôt que, pour les femmes qui portent en grande majorité les services publics à bout de bras, ces conséquences seront intensifiées s'il est adopté. Déjà éprouvées avant la pandémie, puis par l'application abusive d'arrêtés ministériels qui viennent bouleverser leurs conditions de travail, modifier leur horaire, leurs congés et leur lieu de travail, les professionnelles en soins risquent la démobilitation massive si l'état d'urgence sanitaire se poursuit indéfiniment.

La FIQ est déçue de la vision de la relance économique proposée et aurait souhaité que soit privilégié le réinvestissement dans les services à la population, un secteur majoritairement féminin, plutôt que dans les infrastructures. La pandémie a illustré sans équivoque la nécessité de services publics forts. La Fédération est par ailleurs extrêmement préoccupée des pouvoirs supplémentaires dont se dote le gouvernement. Il fait le choix de minimiser les redditions de comptes, de se soustraire à ses obligations en vertu des conventions collectives dument négociées, bref de se soustraire à ses propres lois. Il ne respecte finalement ni les critères environnementaux ni scientifiques.

« En se basant sur la science, le gouvernement permet l'ouverture des commerces, les rassemblements, la pratique des sports d'équipe. Des régions entières du Québec sont relativement épargnées par la pandémie. Étonnamment, il semble que la science ne s'applique plus du moment où on se trouve à l'entrée d'un établissement de santé. À moins que la « science de la gestion » ait préséance sur la santé publique lorsqu'il s'agit des travailleuses du réseau de la santé ? L'expérience des trois derniers mois démontre clairement que les décrets mur à mur, c'est une voie qu'on ne doit plus jamais emprunter. Il est impératif de mettre fin à cette façon inhumaine de traiter les professionnelles en soins et ainsi faire cesser les arrêtés et leur utilisation abusive. », martèle madame Bédard.

Les commentaires de la FIQ sur le PL 61 sont disponibles à <http://www.fiqsante.qc.ca?p=21903>.